

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mme Nathalie Lanthier
- la conseillère Mme Mélissa Morin
- le conseiller M. Neil Morrison
- le conseiller M. Paul Gauthier
- le conseiller M. Danny Raymond

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier sont aussi présentes. La conseillère, Mme Marie T. Dupont est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 9 mars 2026 à 19 h 40.

2026-03-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2026 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour et que cet ajout soit consenti à l'unanimité des membres du conseil ;

13.1. Autorisation – Achat de chocolats de Pâques

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d'en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2026
 - 3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2026
 - 3.4. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Appui à la *Municipalité de St-Mathieu d'Harricana* – Coupures dans le *programme Emploi d'été Canada 2026*
 - 4.2. Demande d'autorisation – Course des couleurs – *École Val-Des-Prés*
 - 4.3. Demande de publicité pour le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.*
 - 4.4. Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
5. Ressources humaines
 - 5.1. Adoption de l'organigramme de la Municipalité de Saint-Télesphore
 - 5.2. Proposition d'embauche – Pompier au service de Sécurité incendie
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois de février 2026
 - 6.2. Autorisation de paiement à BC2 pour les travaux de concordance règlementaire relatif au nouveau schéma d'aménagement
7. Administration
 - 7.1. Mandat et autorisation de paiement – *Gespro Groupe Conseil* – Services d'accompagnement et d'évaluation de la mise hors services de diverses immobilisations au sein de la Municipalité

8. Incendie et sécurité publique
9. Travaux publics et voirie
- 9.1. Adoption et dépôt du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 12.1. Avis de motion du *Règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 359-26*
- 12.2. Avis de motion du *Règlement de zonage numéro 353-26*
- 12.3. Avis de motion du *Règlement de lotissement numéro 354-26*
- 12.4. Avis de motion du *Règlement de construction numéro 355-26*
- 12.5. Avis de motion du *Règlement sur les permis et certificats numéro 356-26*
- 12.6. Avis de motion du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 357-26*
- 12.7. Avis de motion du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 358-26*
- 12.8. Demande – Révision de l'intégration de certains immeubles à l'inventaire patrimonial de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*
13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Autorisation – Achat de chocolats de Pâques
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2026-03-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026.

2026-03-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2026.

2026-03-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2026.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
------	------------	-------

05-03-2026	Société Irlandaise Soulanges M. Jay de la Durantaye, Président	Invitation à titre d'invité d'honneur au défilé de la Saint-Patrick 2026 tenue le 21 mars 2026
------------	--	--

2026-03-005

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU D'HARRICANA – COUPURES DANS LE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2026

CONSIDÉRANT QUE le *programme Emploi d'été Canada* soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été ;

CONSIDÉRANT QUE les coupures anticipées dans le cadre du programme pour 2026 réduiront considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

CONSIDÉRANT QUE les incohérences observées entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail créent des situations ambiguës et nuisent à la planification des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore dénonce les coupures apportées au *Programme Emploi d'été Canada* pour 2026, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore demande au gouvernement du Canada de maintenir le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

QUE la Municipalité transmette une copie de cette présente résolution au *premier ministre du Canada*, à la *ministre de l'Emploi*, aux députés fédéraux et provinciaux concernés, à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) et à la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM) ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

2026-03-006

DEMANDE D'AUTORISATION – COURSE DES COULEURS – ÉCOLE VAL-DES-PRÉS

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de faire une course des couleurs sur le territoire de la Municipalité reçue de l'*École du Val-Des-Prés* ;

CONSIDÉRANT le succès de cet événement l'an passé et le souhait de l'*École Val-Des-Prés* de revivre l'expérience le 14 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le succès de cet événement dépend non seulement de l'autorisation de la Municipalité pour l'utilisation du parc André-Leblanc mais également de l'implication des pompiers ainsi que le personnel de la voirie afin d'assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Neil Morrison
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise l'usage du parc André-Leblanc, l'assistance des pompiers et du personnel de la voirie pour la course des couleurs organisée par l'*École Val-Des-Prés* le 14 mai 2026 de 8 h à 11 h 45.

2026-03-007

DEMANDE DE PUBLICITÉ POUR LE JOURNAL LES JONATHAN DE SOULANGES INC.

CONSIDÉRANT la demande de publicité pour le journal *Les Jonathan de Soulanges inc.* au montant de 165 \$;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à *Les Jonathan de Soulanges inc.* un montant de 165 \$ à même le poste budgétaire numéro 02 190 00 970 pour la publicité dans leur journal pour l'année 2026.

2026-03-008

JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'*Assemblée nationale* se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le *Mouvement Santé mentale Québec* et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement...Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et de citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive du 13 mars, pour la durée de son mandat électoral.

2026-03-009

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage le rajout de postes au sein de l'organisme et qu'une mise-à-jour de l'organigramme de la Municipalité est requise afin de refléter ces modifications ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte l'organigramme de la Municipalité modifié tel que présenté lors de la séance tenante.

2026-03-010

PROPOSITION D'EMBAUCHE – POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Patrice Lavergne, directeur du service de Sécurité incendie (SSI) ;

il est proposé par le conseiller Neil Morrison,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de M. Félix Dufresne au poste de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Télesphore ;

QUE les conditions de travail soient établies conformément au contrat de travail intervenu entre la Municipalité et les employés ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du SSI et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2026-03-011

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2026

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 ^{er} au 28 février 2026	29 454,87 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 28 février 2026	34 682,08 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 28 février 2026	23 697,69 \$
Comptes à payer au 28 février 2026	148 769,92 \$
TOTAL	236 604,56 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de février 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Neil Morrison
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes de février 2026 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 28 février 2026 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 28 février 2026.

2026-03-012

AUTORISATION DE PAIEMENT À BC2 POUR LES TRAVAUX DE CONCORDANCE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AU NOUVEAU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, mandatant BC2 pour les travaux de concordance règlementaire relatif au nouveau schéma d'aménagement au montant de 81 509,23 \$ taxes incluses ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à BC2 un montant de 5 008,60 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 610 00 411.

2026-03-013

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – GESPRO GROUPE CONSEIL – SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ÉVALUATION DE LA MISE HORS SERVICE DE DIVERSES IMMOBILISATIONS AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la norme comptable SP 3280 du *Conseil sur la comptabilité dans le secteur public* est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022 et impose aux municipalités de comptabiliser les obligations liées à la mise hors service de leurs immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE cette norme exige notamment de reconnaître les coûts futurs associés au démantèlement, à l'enlèvement ou à la remise en état de sites liés à des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette exigence nécessite des expertises spécialisées ainsi qu'une capacité d'analyse technique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire obtenir de l'accompagnement pour l'application du chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Gespro Groupe Conseil* pour les services d'accompagnement et d'évaluation de la mise hors service de diverses immobilisations au sein de la Municipalité au montant de 17 525 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *Gespro Groupe Conseil* pour les services d'accompagnement et d'évaluation de la mise hors service de diverses immobilisations au sein de la Municipalité ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à *Gespro Groupe Conseil* un montant de 20 149,37 \$ taxes incluses à même les postes budgétaires suivants :

- 3 700 \$ au poste budgétaire numéro 02 130 00 414 ;
- 16 449,37 \$ au poste budgétaire numéro 23 710 00 000.

2026-03-014

ADOPTION ET DÉPÔT DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a procédé à l'élaboration d'un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées conformément au *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention comprend l'inventaire des infrastructures, l'évaluation de leur état, la priorisation des interventions ainsi que les tableaux exigés par le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan constitue un outil de planification stratégique permettant d'orienter les investissements municipaux en matière d'infrastructures ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Neil Morrison

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal adopte le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées, daté de mars 2026, préparé par *Gespro Groupe Conseil* ;

QUE le conseil autorise la transmission dudit plan au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* pour analyse et approbation ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer et transmettre tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

2026-03-015

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 359-26

Le conseiller Danny Raymond donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 359-26* sera présenté pour adoption.

2026-03-016

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 353-26

La conseillère Nathalie Lanthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement de zonage numéro 353-26* sera présenté pour adoption.

2026-03-017

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 354-26

La conseillère Mélissa Morin donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement de lotissement numéro 354-26* sera présenté pour adoption.

2026-03-018

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 355-26

Le conseiller Neil Morrison donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement de construction numéro 355-26* sera présenté pour adoption.

2026-03-019 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 356-26**

Le conseiller Paul Gauthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement sur les permis et certificats numéro 356-26* sera présenté pour adoption.

2026-03-020 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 357-26**

Le conseiller Danny Raymond donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement sur les dérogations mineures numéro 357-26* sera présenté pour adoption.

2026-03-021 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 358-26**

La conseillère Nathalie Lanthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 358-26* sera présenté pour adoption.

2026-03-022 **DEMANDE – RÉVISION DE L'INTÉGRATION DE CERTAINS IMMEUBLES À L'INVENTAIRE PATRIMONIAL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel* (projet de loi 69) a renforcé la protection du patrimoine bâti et confié de nouvelles responsabilités aux MRC et aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* doit adopter d'ici le 1^{er} avril 2026 un inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale ;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire constitue un exercice de recensement et d'analyse générale et ne produit pas une connaissance détaillée et définitive de chaque immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE certaines inscriptions au projet d'inventaire reposent principalement sur la date approximative de construction sans prise en compte suffisante de la valeur patrimoniale réelle ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur patrimoniale d'un immeuble doit être appréciée au regard de critères qualitatifs reconnus, en sus de la date de construction ;

CONSIDÉRANT QUE ces critères incluent notamment l'état général de l'immeuble, le coût raisonnable de restauration et le degré d'authenticité et d'intégrité ;

CONSIDÉRANT QUE ces critères incluent également la contribution à l'histoire locale, la représentativité d'un courant architectural et l'appartenance à un ensemble à préserver ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore se questionne sur la pertinence de maintenir un bâtiment à l'inventaire lorsque sa structure, son apparence ou son contexte ont été largement modifiés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore constate que certains bâtiments répertoriés n'existent plus, ont été démolis, sont vétustes, sont abandonnés, ou ont fait l'objet de transformations majeures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite assurer la cohérence entre l'inventaire régional et les réalités constatées sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a procédé à une analyse préliminaire des immeubles visés à partir des critères mentionnés ci-dessus ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite transmettre à la MRC les informations et les éléments justificatifs à l'appui de la demande de révision ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore est d'avis que l'inscription d'un bâtiment à l'inventaire patrimonial comporte des impacts pour les propriétaires et les citoyens et qu'il est primordial que ceux-ci soient consultés et avisés, afin que ces effets soient pleinement considérés dans l'analyse ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore demande à la MRC de prévoir un plan de communication adapté et complet, afin d'assurer une information claire, accessible et en temps opportun aux propriétaires et aux citoyens concernés ;

il est proposé par le conseiller Neil Morrison,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore demande officiellement à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* de réviser l'intégration des immeubles cités en annexe, à l'inventaire patrimonial ;

QUE la demande vise à assurer que seuls les immeubles présentant une valeur patrimoniale réelle, appréciée au regard des critères qualitatifs reconnus, soient inclus dans l'inventaire à la suite de la réalisation d'un exercice de pérennité exhaustive ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore réitère sa volonté de collaborer à la validation finale de l'inventaire et de participer à toute rencontre technique jugée nécessaire par la MRC et ses partenaires ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* et aux 22 autres municipalités de la MRC.

2026-03-023

AUTORISATION – ACHAT DE CHOCOLATS DE PÂQUES

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à acheter 3 chocolats de Pâques pour un montant total de 200 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 701 90 970.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur le sujet suivant :

- Règlements d'emprunt et consultation publique

2026-03-024

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 9 mars 2026 soit levée à 20 h 02.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière